

Fiche d'accompagnement du descriptif du projet de l'annexe A (interventions régulières)

1- Présentation du projet

Le travail en partenariat se justifie par la mise en oeuvre d'une pédagogie du projet, caractérisée par le ciblage d'une réalisation/action concrète susceptible de mobiliser les élèves, ceci afin de motiver leur engagement dans des apprentissages. En voici quelques exemples :

Arts visuels: réaliser une fresque sur le mur du préau. Maîtrise de la langue écrite: éditer un journal.

En éducation musicale, la réalisation de spectacles vivants (récital de chant choral, concert instrumental, interprétation de comédies/contes musicaux, évolutions corporelles sur des musiques enregistrées) est courante mais pas exhaustive. On peut y ajouter la sonorisation d'albums, de poèmes, de dessins animés/spectacles divers, l'invention de chansons, la création/reconstitution de paysages sonores...

Les projets peuvent concerner un seul domaine (chant choral pour un récital) ou plusieurs (éducation physique et musicale pour un spectacle avec des danses codifiées).

L'idée de réalisation peut émaner de l'enseignant ou du partenaire. La négociation portera ensuite sur les contenus et la mise en oeuvre des apprentissages.

Eviter : « Faire intervenir un spécialiste de... » car il ne s'agit pas d'une réalisation motivante; « jouer d'un instrument ou chanter ensemble » car ce sont des domaines d'activités au programme mais pas non plus des réalisations. L'une d'entre elle pourrait par exemple être: « accompagner une chorale à l'aide d'instruments lors d'un récital public ».

2- Articulation avec le projet d'école

Comment ce projet pourra-t-il permettre d'atteindre quelques objectifs ciblés dans le projet d'école?

3- Objectifs de l'action et compétences visées

Veiller à cibler des compétences disciplinaires en éducation musicale (et dans d'autres domaines le cas échéant) de fin de niveau/cycle(en priorité)/de palier du socle.

4- Mise en oeuvre

Rôle de l'enseignant/intervenant

Montrer l'engagement mutuel en éducation musicale en faisant apparaître la spécificité et la complémentarité de chacun, liées à leurs aptitudes respectives et aux conditions d'exercices propres à leurs fonctions.

Pour l'enseignant, la pratique plus fréquente, la consolidation, l'évaluation et la remédiation, le lien avec d'autres domaines, sont souhaitables. Pour l'intervenant, son appui pédagogique spécifique(pour la création mélodique, la recherche sonore, le chant polyphonique...) l'utilisation de moyens spécifiques et techniques(accompagne la chorale au clavier, enregistre puis mixe les productions d'élèves...), ainsi que l'ouverture artistique en lien avec des structures culturelles.

a) Programmation des apprentissages

Faire apparaître l'articulation des séances de chacun des partenaires.

b) Articulation avec les enseignements conduits dans le même domaine

Indiquer ce qui est étudié par l'enseignant en éducation musicale en dehors du projet. Ex : s'il participe au projet « Blues sur Seine », préciser que l'étude de chants de genres musicaux différents sera mis en oeuvre durant l'année. Si un projet porte sur de la pratique instrumentale, indiquer que du chant choral est pratiqué parallèlement.

c) Prolongements pluridisciplinaires

Il existe de nombreux croisements possibles principalement avec la maîtrise de la langue (orale, écrite, étrangère), l'histoire/géographie, l'éducation physique et civique.

d) Modalités et critères d'évaluation

Cela concerne les compétences citées en 3. Quand et par qui les élèves sont-ils évalués, de quelle manière, quels principaux items sont retenus?

Régulation

Réunions : initiale/de concertation/de bilan.

Evaluation du projet : faire apparaître les aspects qualitatifs et quantitatifs (ex : nombre de chants interprétés, intelligibilité et expressivité de l'interprétation).

Lionel Rousseu-Salet, C.P.E.M